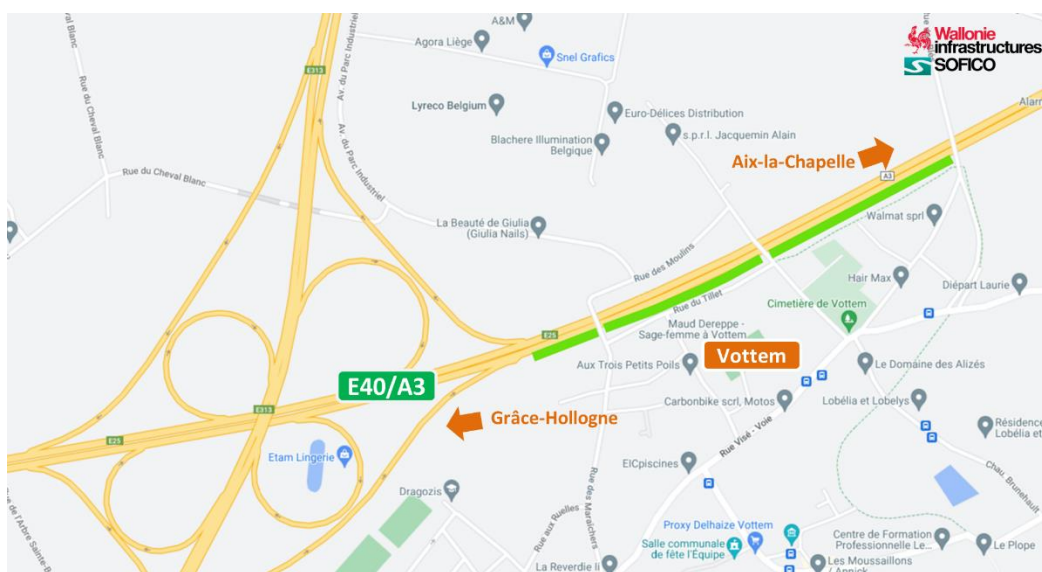


E40/A3 - Vottem : plus de 1800 plantations à hauteur des nouveaux panneaux antibruit

18 novembre 2022

Pendant les deux semaines à venir, des plantations seront réalisées à Vottem à hauteur des voies de l'autoroute E40/A3 vers Aix-la-Chapelle. Cette zone a été équipée de panneaux acoustiques et sera verdurisée par plus de 1800 plants.

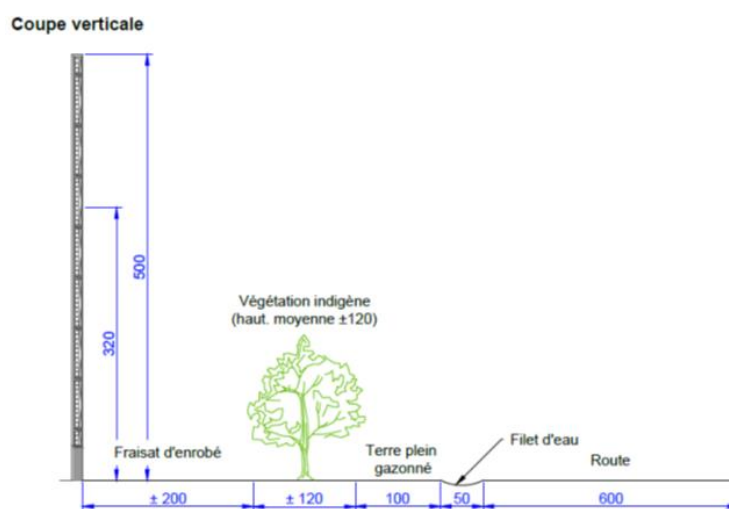


UNE AMELIORATION DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

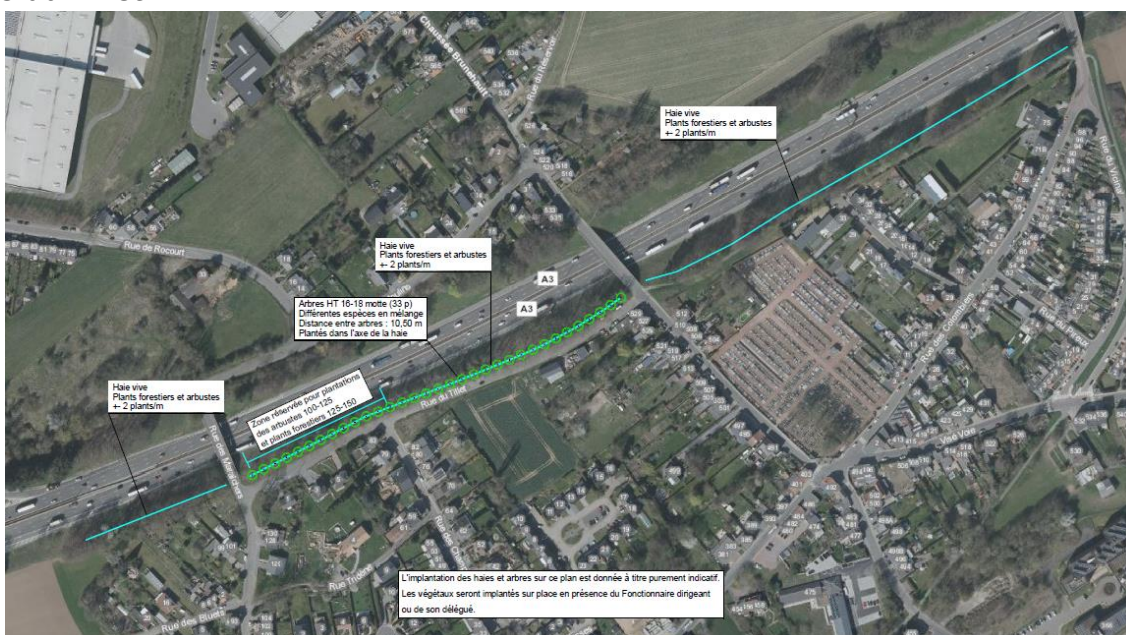
Du mercredi 23 novembre jusqu'au vendredi 2 décembre, plus de 1800 plants seront mis en terre à hauteur des nouveaux panneaux antibruit situés le long de l'E40/A3 en direction d'Aix-la-Chapelle, à hauteur de Vottem.

La trame verte, située entre les panneaux et les habitations, sera revue à la hausse puisque 1.000 arbres supplémentaires à la situation initiale borderont la zone. Ces opérations s'inscrivent dans une gestion raisonnée des abords des grands axes consistant à placer le « bon arbre » au « bon endroit ».

Ces arbres composeront une haie d'une hauteur d'environ 1,2 mètres composée d'essences indigènes (Acer campestre, cornus sanguinea, crateagus monogyna, ligustrum vulgare, viburnum opulus). Elle sera placée à environ 2 mètres du dispositif acoustique pour permettre l'entretien de la zone.



De plus, 30 arbres hautes tiges (en vert sur la carte ci-dessous) seront mis en terre au niveau de la partie centrale des panneaux, proche des habitations de la rue du Tillet.



La semaine du 28 novembre, une réfection complète du RaVeL jouxtant les écrans antibruit sera également effectuée afin d'améliorer le confort des usagers.

POUR RAPPEL

Du 9 mai au mois de juillet dernier, des panneaux antibruit ont été aménagés le long de l'E40/A3 en direction d'Aix-la-Chapelle, à hauteur de Vottem sur 1,1 kilomètre juste après l'échangeur de Vottem (E42/A3-E313/A13).

Ces infrastructures, qui améliorent considérablement le confort auditif des riverains, ont été installées en crête de talus et présenteront une hauteur de 3,2 à 5 mètres. Au total, ce sont près de 4.000m² de panneaux antibruit qui ont été aménagés afin de réduire durablement les nuisances sonores en provenance de l'autoroute.

Ces zones d'intervention sont déterminées sur base des cartographies stratégiques du bruit en provenance des infrastructures routières. Celles-ci sont analysées par rapport aux limites définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 et par la population impactée.



Ces travaux représentent un budget de près de **€923.000 HTVA** financé par la SOFICO, maître d'ouvrage, dans le cadre du Plan Infrastructure et Mobilité pour Tous 2020-2026.

Ils sont réalisés en collaboration avec son partenaire technique : le SPW Mobilité et Infrastructures, maître d'œuvre.

C'est la société Galère qui a été désignée par marché public pour leur exécution.

Contact : Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org

Rejoignez-nous ! 